

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête relative aux conséquences des accords du Touquet sur l'action publique et le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes migrantes

- Audition conjointe, ouverte à la presse, de M. Stéphane Contal, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Pas-de-Calais, M. François Vallier, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, et Mme Anne Badonnel, adjointe au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). 2
- Présences en réunion..... 15

Jeudi

21 mai 2026

Séance de 11 heures 30

Compte rendu n° 46

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Sébastien Huyghe,
Président de la commission**



La séance est ouverte à onze heures cinquante.

M. le président Sébastien Huyghe. Il nous semblait important de recevoir des représentants des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) du Nord et du Pas-de-Calais et de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), pour évoquer leur travail d'acteurs opérationnels du secours, en lien avec la question migratoire à la frontière franco-britannique. Je précise que la DGSCGC n'exerce pas de tutelle sur les Sdis mais joue un rôle en matière de coordination et fournit un cadre juridique à leurs interventions.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Stéphane Contal, Mme Anne Badonnel et M. François Vallier prêtent successivement serment.)

M. Stéphane Contal, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Pas-de-Calais. Je suis chef de corps des sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais et directeur du Sdis 62 depuis février 2025. Officier depuis une trentaine d'années, j'ai servi dans plusieurs corps départementaux, notamment comme numéro 2 du Sdis du Val-d'Oise et comme directeur de celui de la Somme.

Le service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais couvre un territoire de 6 671 kilomètres carrés qui compte environ 1,5 million d'habitants. Il s'appuie sur plus de 5 000 sapeurs-pompiers – 1 390 professionnels et 3 613 volontaires –, répartis dans quarante-sept centres d'incendie et de secours et qui ont assuré quelque 135 000 interventions en 2025. Notre budget de fonctionnement s'élève à 155 millions d'euros et notre budget d'investissement à 30 millions.

La réponse opérationnelle est assurée au quotidien, de façon quasi-exclusive, par des personnels en garde postée – sapeurs-pompiers professionnels et volontaires –, ce qui est assez spécifique à notre département. Ils sont 450 à 480 en journée et 410 à 420 de nuit.

Le département présente une façade maritime d'environ 120 kilomètres, ouverte sur la Manche et la mer du Nord, située au niveau du détroit du Pas-de-Calais, l'un des espaces maritimes les plus fréquentés du monde. Les ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer sont respectivement le plus grand port de transport de voyageurs d'Europe et le plus grand port de pêche de France. Plages, estuaires, secteurs portuaires et zones de falaise alternent le long du littoral, marqué par d'importants phénomènes de marée, des courants soutenus ainsi que des conditions météorologiques rapidement évolutives et souvent difficiles.

La présence de populations migrantes sur le littoral du Pas-de-Calais constitue un phénomène ancien, observé depuis les années 1990. Longtemps concentrées autour des infrastructures portuaires, routières ou ferroviaires, les interventions des sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais relevaient, au départ, principalement du secours d'urgence aux personnes et de la prise en charge sanitaire à terre. Cette activité demeure significative : en 2025, sur l'ensemble du territoire départemental, on a dénombré environ 850 opérations terrestres liées au phénomène migratoire.

À partir de 2018, le phénomène a toutefois connu une évolution majeure avec le développement rapide de traversées maritimes à bord d'embarcations légères, précaires et généralement sous-motorisées. Les traversées ont alors fortement augmenté, avec, pour corollaire, des drames : en 2024, soixante-dix-sept décès ont hélas été recensés.

Les interventions conduites dans ce cadre sont particulièrement complexes. Elles se déroulent le plus souvent sur la frange littorale, dans très peu d'eau, nécessitant des actions coordonnées entre les moyens terrestres du Sdis, les forces de sécurité intérieure, le Samu, les associations agréées de sécurité civile et les moyens maritimes engagés sous la coordination du Cross (centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) Gris-Nez.

Les missions de recherche et de sauvetage en mer, dites SAR (*Search and Rescue*), relèvent de la responsabilité de l'État, exercée sous l'autorité du préfet maritime. Sur le plan opérationnel, elles sont coordonnées par le Cross Gris-Nez ; les principaux acteurs sont la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer) et les navires affrétés par la marine.

Elles ne font pas partie des missions généralement exercées par les services départementaux d'incendie et de secours puisque ce ne sont pas des missions obligatoires. Toutefois, les spécificités du littoral du Pas-de-Calais ont conduit à développer progressivement un partenariat étroit entre le Cross Gris-Nez et le Sdis 62.

La circulaire interministérielle du 4 mai 2012 a défini le cadre permettant aux Sdis de contribuer aux opérations de recherche et de sauvetage en mer. Dès 2014, le Sdis du Pas-de-Calais a conclu, pour la première fois en France, avec le Cross Gris-Nez, une convention complète intégrant l'ensemble des contributions optionnelles prévues par ce dispositif national. Cette convention organise notamment la coordination opérationnelle entre le Cross et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Codis), les procédures d'engagement des moyens ainsi que les entraînements et les retours d'expérience communs. Lors de certaines opérations majeures, cette coordination peut également s'appuyer sur l'envoi d'un officier de liaison du Sdis au sein du Cross.

Face à l'évolution du phénomène migratoire, le Cross Gris-Nez a progressivement élaboré, avec l'ensemble des services concourant à l'action de l'État en mer, une doctrine générale de coordination adaptée aux événements dans le détroit du Pas-de-Calais, dans le cadre du dispositif « Novimar » (nombreuses victimes en milieu maritime).

Avec l'apparition des tentatives de traversée par *small boat* puis par *taxi-boat*, le service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais s'est constamment adapté. Dès 2020, un vade-mecum a été élaboré à l'usage des commandants des opérations de secours, afin d'analyser les risques et de proposer une stratégie opérationnelle adéquate en fonction des scénarios vécus.

Face à l'ampleur des naufrages mortels, une réflexion a été lancée en 2024 afin de créer des lots et d'établir des procédures opérationnelles pour améliorer le sauvetage de victimes nombreuses à proximité du rivage. Ces lots « Novimar » sont à présent disponibles dans nos centres de secours côtiers.

La prégnance de la question migratoire sur le littoral du Pas-de-Calais a également conduit le Sdis à créer en septembre 2025 un groupement maritime international. Celui-ci a notamment pour mission de décliner la doctrine opérationnelle de sauvetage maritime de grande ampleur dont le préfet maritime est responsable. Dans ce cadre, le Sdis a développé des

procédures opérationnelles spécifiques, compatibles et interopérables avec cette doctrine générale. Il s'agit de s'adapter aux conditions particulières des opérations sur la frange littorale : secours de masse dans l'eau, sécurité des intervenants et prise en charge précoce des victimes notamment.

Une annexe spécifique à la convention conclue avec le Cross prévoit par ailleurs la possibilité de projeter en mer des secouristes spécialisés du Sdis 62 à bord de moyens nautiques coordonnés par le Cross, afin de satisfaire aux nécessités opérationnelles du détroit du Pas-de-Calais.

Parallèlement, lors d'opérations conduites sur la frange littorale, le Sdis s'engage régulièrement à l'appui du Samu et avec des médecins, des infirmiers de sapeurs-pompiers et des psychologues, afin d'assurer une prise en charge médicale ou paramédicale précoce des victimes dans des conditions souvent particulièrement dégradées.

Pour les six centres d'incendie et de secours implantés sur la façade littorale du Pas-de-Calais, les opérations liées aux tentatives de traversée sont désormais régulières. En 2025, ces seules opérations ont représenté 336 interventions, plus de 6 300 heures d'engagement opérationnel, avec la mobilisation de plus de 2 000 sapeurs-pompiers. Ces derniers ont ainsi pris en charge 16 personnes décédées, 4 blessés graves et 230 blessés légers, avec au total plus de 9 000 personnes impliquées.

Pour 2024 et 2025, le coût annuel des opérations de secours directement liées aux tentatives de traversée maritime est estimé à environ 1 million d'euros en fonctionnement pour le Sdis du Pas-de-Calais. Ces montants avaient été sollicités à deux reprises dans le cadre des travaux relatifs aux fonds Sandhurst qui n'ont pas abouti. De même, la demande formulée pour les années à venir, dans le cadre des accords pour la triennale 2026-2029, n'a pas été satisfaite.

Au-delà des seuls coûts opérationnels, les retours d'expérience mettent en évidence la nécessité de se doter d'un pacte capacitaire spécifique aux nouveaux risques émergents liés aux opérations conduites sur le littoral, les besoins identifiés en matière d'équipement et de matériel spécialisé étant estimés à environ 1,3 million d'euros en investissement. Cette activité repose notamment sur une unité spécialisée de sauvetage aquatique côtière, particulièrement sollicitée dans le cadre des opérations conduites sur la façade maritime départementale. Le Sdis 62 dispose ainsi de près de 100 agents spécialisés, directement mobilisables sur les opérations littorales et maritimes.

La nécessité de mobiliser des moyens importants sur le littoral passe également par le déploiement régulier de dispositifs de recouvrement opérationnelle afin de maintenir la réponse aux risques courants sur le reste du territoire départemental. Cela conduit parfois à engager des moyens provenant de centres de secours plus éloignés de la façade maritime.

Face à des opérations impliquant parfois un nombre important de personnes, le Sdis du Pas-de-Calais a également développé un partenariat étroit avec les associations agréées de sécurité civile mandatées par l'État, en particulier la SNSM et la Protection civile. Ces partenariats sont aujourd'hui essentiels lors des opérations de secours ou de débarquement conduites dans les ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais afin de compléter l'action des services de secours, notamment en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes impliquées.

Enfin, le phénomène migratoire expose régulièrement les personnels engagés à des situations particulièrement éprouvantes sur le plan humain et psychologique. La répétition des interventions, leur forte charge émotionnelle et leur caractère parfois dramatique engendrent une fatigue opérationnelle croissante chez nos personnels particulièrement exposés. Le Sdis 62 a engagé un travail spécifique afin de renforcer l'accompagnement de nos personnels et les dispositifs internes de soutien psychologique par la sous-direction santé.

Pour conclure, je souhaite rappeler le drame survenu le 3 mai dernier au large d'Hardelot car il illustre malheureusement la gravité des situations auxquelles les centres d'incendie et de secours sont confrontés sur le littoral du Pas-de-Calais. L'intervention, conduite de nuit, dans des conditions météorologiques particulièrement dégradées, a mobilisé d'importants moyens de secours terrestre et maritime pour porter assistance à plusieurs dizaines de personnes en difficulté dans l'eau. Deux jeunes femmes ont perdu la vie malgré l'engagement de nombreux sapeurs-pompiers présents sur la zone.

Ce drame nous rappelle, de manière factuelle, la réalité opérationnelle à laquelle le Sdis du Pas-de-Calais est confronté sur son littoral, aux côtés de l'ensemble des services de l'État et des associations concourantes. Depuis plusieurs années, nos centres d'incendie et de secours adaptent en permanence leur organisation et leurs moyens afin de répondre à des situations opérationnelles particulièrement atypiques à l'échelle nationale.

À cet égard, je salue l'engagement quotidien de mes sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, ainsi que tous les partenaires mobilisés sur ces opérations particulièrement complexes et difficiles humainement.

M. François Vallier, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord. Vous ne noterez pas de réelle dissonance entre mon intervention et les propos très précis de mon collègue. J'évoquerai pour ma part mon expérience de chef de corps des sapeurs-pompiers du Nord. Auparavant, j'ai exercé ces fonctions essentiellement en Rhône-Alpes et en Moselle. Depuis un an – ce qui est assez récent –, je découvre les interventions et enjeux propres à la bande littorale de 30 kilomètres du Nord.

Jusqu'à présent, s'agissant des interventions, le Sdis du Nord était plutôt en retrait. Depuis trois ou quatre ans, sur le plan opérationnel, la pression se déplace, comme l'illustrent les politiques menées par l'interservices. Il faut prendre en considération cette réalité, c'est pourquoi nous nous mobilisons et nous structurons, en coordination avec nos collègues du Pas-de-Calais. Au cours de l'année, nos liens avec le Cross Gris-Nez se sont renforcés – jusqu'ici, nous n'avions pas avec lui la même relation de proximité que le Sdis 62.

J'ai surtout été marqué par la façon dont ce type d'intervention, avec une pression opérationnelle croissante, a été vécu par les sapeurs-pompiers du littoral. S'ils ont l'habitude d'effectuer des opérations dans l'urgence, eux qui agissent au cours de la dernière phase, celle de la prise en charge, médicale et paramédicale, de personnes en détresse, transportées vers les centres hospitaliers, il est important de noter que les logiques intellectuelles et les doctrines sont un peu différentes dans ce type d'intervention.

Tout d'abord, la culture des personnes migrantes est totalement différente. Ensuite, les pompiers ne doivent pas porter secours à un seul individu en détresse mais à un grand nombre de personnes – ou intervenir dans un environnement où se trouve une foule de personnes –, ce qui change un peu la donne au niveau de la procédure opérationnelle. Par ailleurs, au-delà de leur situation de détresse, ces personnes se trouvent à un moment particulier de leur parcours

de vie : elles sont engagées dans la dernière ligne droite avant d'atteindre leur objectif. Par conséquent, la relation des pompiers avec elles est différente : il est plus difficile de temporiser, de les calmer.

Nos agents ont bien sûr toujours le souci de la dignité de la personne : c'est dans les gênes des pompiers, qui s'engagent par vocation altruiste. Cependant, aussi bien s'agissant des filières que des méthodes d'action, des changements majeurs se sont opérés, ce qui ne cesse de nous surprendre. Par exemple, il y a quinze jours, dans le cadre de stratégies de diversion, des incendies ont été allumés dans les communes – avec le risque qu'ils se propagent et se généralisent – alors que nous étions confrontés à la prise en charge de personnes en situation d'émigration. Il a fallu du temps pour tout mettre bout à bout et essayer d'y voir clair. Ça perturbe. Les pompiers sont donc dans un réel état d'instabilité, d'autant que, indépendamment de l'intervention de réseaux criminels, les pompiers se trouvent confrontés à des enjeux géopolitiques.

Ce qui est difficile, pour mes sapeurs-pompiers, c'est tout d'abord de se retrouver face à des situations de détresse humaine tout en étant confrontés à de l'agressivité, et de l'agressivité manifestée par de nombreuses personnes. Ensuite, ils doivent respecter des règles qui ne sont pas si évidentes. Même s'il est précisément et fermement encadré et que chacun fait de son mieux, le pompier est par définition plongé dans une situation de crise ; il va chercher à remplir sa mission en s'adaptant pour respecter autant que possible les règles, qui sont multiples et complexes, ce qui ne simplifie pas sa tâche.

La gestion en état d'instabilité permanente provoque aussi une tension psychologique de l'ensemble des personnels de secours engagés. La première mesure prise ces derniers mois vise à prévoir systématiquement des niveaux de commandement à même d'encadrer et de clarifier les missions. Par exemple, lorsque nous procédons à des évaluations depuis la terre ferme, nous menons, en lien avec le Cross Gris-Nez, un travail de sectorisation et envoyons des officiers de liaison qui préparent l'arrivée des secours pour s'assurer que les personnels se sentent soutenus et encadrés. Cette méthode est totalement différente de celle que connaissent habituellement mes sapeurs-pompiers.

Face à la diversité des doctrines, les collègues se raccrochent aux branches : violences urbaines – en cas de déports ; agressions par arme blanche ou par arme à feu, avec des tirs ; naufrages bien sûr, avec le plan Novimar ; opérations interservices ; interventions sous forte pression médiatique qui demandent un travail de communication très important. Les volontaires et les professionnels font bien sûr de leur mieux mais ils réclament des équipements pour pouvoir atteindre le niveau attendu tout en travaillant de façon sereine. Nous allons donc engager des plans en ce sens.

L'an dernier, nous avons perdu un bateau en mer car, dans la brume, l'équipage n'était pas parvenu à rejoindre la terre ferme, faute d'équipement adapté. Certes, il ne se trouvait pas tout à fait en mer mais sur le bassin du grand port de Dunkerque, soit la zone de compétence terrestre. Il n'empêche que nous avons dû recourir à des drones pour les guider et les récupérer. La nécessité de s'adapter à ce type de situation crée une pression importante. Les équipes restent mobilisées mais la situation est difficile. Je formule le vœu que les règles que doivent suivre les personnels engagés soient beaucoup plus claires. Je ne sais pas quelle est la solution mais je constate que les opérations de secours en montagne ou nécessitant une coordination transfrontalière sont un peu plus simples que ce type d'intervention.

Mme Anne Badonnel, adjointe au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises. Pour compléter le propos des précédents orateurs, j'aimerais apporter des éclairages concernant la politique de sécurité civile au niveau national et le rôle de la DGSCGC, où j'exerce mes fonctions depuis janvier dernier. J'évoquerai également la politique en matière de lutte contre l'immigration clandestine, qui ne relève pas directement de notre compétence.

Les missions de la DGSCGC sont multiples. Son rôle principal est de garantir la cohérence de la sécurité civile au niveau national : elle définit la doctrine nationale en la matière et en assure la mise en œuvre ; elle prépare et coordonne l'action de l'État face aux risques et menaces de toute nature, celles-ci évoluant en fonction du contexte – vieillissement de la population, changement climatique, enjeux géopolitiques ; elle organise la gestion interministérielle des crises, un dispositif qui inclut la cellule interministérielle de crise ; elle élabore, déploie et évalue les politiques de préparation, d'information, de prévention des risques et d'alerte aux populations.

Je peux encore citer deux missions, importantes, qui font la singularité de notre direction : elle mobilise, coordonne et soutient les moyens nationaux – nous allons d'ailleurs bientôt lancer la campagne de prévention des feux de forêt, dite saison feux ; elle participe à la préparation et à la conduite des actions de secours sur le territoire national, y compris en outre-mer, avec aussi des interventions au niveau international.

Voici à présent quelques chiffres-clés à propos de la sécurité civile – qu'on qualifie parfois d'écosystème ou de famille : quelque 340 000 acteurs travaillent en partenariat – 200 000 sapeurs-pompiers volontaires, qui ont un statut *ad hoc*, 43 000 sapeurs-pompiers professionnels, qui sont des fonctionnaires territoriaux, et 100 000 membres d'associations agréées, dont 30 000 secouristes.

Si elle traite d'enjeux sensibles et est chargée de missions importantes, la DGSCGC est une direction modeste puisque ses effectifs s'élèvent à 2 500 personnes, dont 230 au niveau de l'administration centrale.

Comme l'ont dit MM. Vallier et Contal, l'activité opérationnelle a fortement augmenté sur le plan national puisque le nombre d'interventions est passé, depuis dix ans, de 3,7 millions à 4,1 millions, soit une hausse de 11 %. Notre activité a ceci de spécifique qu'elle est constituée à 87 % de missions de secours à personnes, un chiffre qui a fortement progressé puisqu'il s'élevait à 50 % il y a dix ans. La lutte contre les incendies représente 6 % de l'activité des sapeurs-pompiers.

Le budget des Sdis est d'environ 6 milliards d'euros, financés par les conseils départementaux – à hauteur de plus de 50 % –, par d'autres collectivités et, indirectement et de façon minoritaire, par l'État. Les dépenses et les budgets des services d'incendie et de secours ont également augmenté, à hauteur de 25 % environ sur dix ans.

L'organisation et les missions de la sécurité civile sont très spécifiques. Sa gouvernance est particulière car la DGSCGC n'exerce pas de tutelle sur les Sdis. Elle diffère en cela de la DGPN (direction générale de la police nationale) et de la DGGN (direction générale de la gendarmerie nationale), qui pilotent les moyens au niveau territorial de façon très descendante et hiérarchique.

Les Sdis sont des établissements publics autonomes ; la DGSCGC n'a pas vocation à intervenir dans leur fonctionnement, qui relève de leur président, et n'est pas l'employeur des sapeurs-pompiers professionnels. Elle est en revanche chargée de définir les doctrines et les règles nationales statutaires et indemnitaires pour les sapeurs-pompiers professionnels, la réglementation relative aux sapeurs-pompiers volontaires et les doctrines d'intervention des Sdis, notamment pour la « saison feux ». Au niveau d'un département, c'est le préfet, représentant de l'État, qui est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de sécurité civile.

Concernant la lutte contre l'immigration irrégulière, au vu de la particularité de notre organisation, de notre écosystème et de l'évolution des enjeux, la DGSCGC n'a pas à connaître de l'intervention des Sdis sur le territoire. Ce sujet n'a jamais été évoqué au niveau de l'administration centrale, en tout cas pas à la DGSCGC.

Si nous n'avons pas à intervenir dans le budget de fonctionnement des Sdis, nous pouvons réfléchir à un appui ciblé et documenté pour réaliser des opérations d'investissement, dans le cadre d'un dispositif du type pacte capacitaire ; il porterait sur de l'investissement et des équipements adaptés, pas sur le fonctionnement.

M. le président Sébastien Huyghe. Concernant le Pas-de-Calais, vous avez évoqué un besoin de 1,3 million d'euros pour faire face à tout ce qui relève de la problématique de la frontière franco-britannique, avec une centaine d'équivalents temps plein (ETP) affectés sur ces missions. Est-ce bien cela ?

M. Stéphane Contal. C'est exact pour la partie investissement. En revanche, c'est un peu plus complexe concernant le nombre d'heures, qui ne correspond pas à 100 équivalents de 1 600 heures : en 2025, quelque 6 000 heures ont été totalement faites en intervention, et c'était même un peu plus en 2024. Le coût, qui prend en compte les frais de fonctionnement et les frais de personnel, s'établit à environ 120 ou 123 euros par homme et par heure. S'agissant des fonds Sandhurst, le Sdis doit justifier le montant demandé en indiquant le coût des interventions effectuées et en précisant le nombre de personnes mobilisées et le nombre d'heures réellement faites. L'annualité budgétaire qui s'applique dans ce cadre va du 1^{er} avril au 31 mars.

M. le président Sébastien Huyghe. Mais vous n'avez rien obtenu ?

M. Stéphane Contal. Nous n'avons rien obtenu.

M. le président Sébastien Huyghe. Et pour le département du Nord, quels sont les chiffres ?

M. François Vallier. Dans le Nord, où la pression est moins importante, 80 % des interventions en lien avec les personnes en situation d'émigration ont lieu sur la terre ferme. Le montant sollicité dans le cadre des fonds Sandhurst, sur la base d'un calcul identique à celui de nos collègues du Pas-de-Calais, s'élève à 1,2 million d'euros en investissement pour moderniser nos équipements afin de ne pas mettre en danger mes personnels, et de 545 000 euros par an en fonctionnement.

M. le président Sébastien Huyghe. La direction centrale n'a pas encore abondé les crédits destinés aux investissements, mais elle s'apprête à le faire : c'est bien cela ?

Mme Anne Badonnel. Elle s'apprête à réfléchir à l'appui qu'elle pourrait apporter à l'acquisition d'équipements adaptés – bateaux ou autres équipements – pour répondre aux besoins. Les pactes capacitaires ont commencé en 2019 mais concernaient surtout la « saison

feux », avec des camions, etc. Dans le cadre de la réflexion à venir sur la future loi de programmation du ministère de l'intérieur, notamment, nous pourrions en effet examiner ces demandes.

M. le président Sébastien Huyghe. C'est une bonne nouvelle : l'élu des Hauts-de-France que je suis est heureux de l'entendre. Je regarderai avec beaucoup d'attention les suites qui seront données à cette réflexion.

Après ces questions budgétaires, j'en viens à l'opérationnel. Pouvez-vous préciser dans quelles conditions les équipes interviennent ? Qui fait appel à vous ? À quel moment cela déclenche-t-il l'intervention des Sdis ? Concrètement, sur le terrain, comment se fait la coordination ?

Par ailleurs, existe-t-il des protocoles spécifiques lorsque vous êtes en présence de personnes vulnérables dans le cadre de vos interventions ?

Enfin, j'aimerais avoir un peu plus de précisions sur la prise en charge des effets psychologiques sur vos personnels des situations auxquelles ils sont confrontés, notamment lorsque des personnes ont perdu la vie lors d'une tentative de passage. Comment cela se passe-t-il concrètement ? Doivent-ils faire une demande ou est-ce organisé à l'avance pour l'ensemble des personnels ?

M. Stéphane Contal. Concernant les modalités d'appel, les services incendie, dont les missions sont définies à l'article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales, n'ont pas l'obligation d'intervenir en milieu maritime. Néanmoins, chacun comprendra que les Sdis côtiers souhaitent pouvoir le faire. C'est tout l'objet de la convention avec le Cross, formalisée dans le Pas-de-Calais depuis 2014. C'est donc le Cross qui, dans la quasi-totalité des cas, déclenche en même temps le sauvetage avec la SNSM et l'intervention du Sdis.

Deux cas peuvent se présenter : d'une part, l'accueil au port, lorsque des navires affrétés par la marine ont récupéré des personnes en difficulté dans le détroit et, d'autre part, des opérations plus complexes en cas de tentatives de traversée ou de signalements de personnes en difficulté par la gendarmerie ou les forces de sécurité intérieure. L'engagement se fait toujours par un appel émanant du Cross.

La coordination est un sujet qui anime les différents services de l'État et les associations depuis de nombreuses années. Elle ne cesse de s'améliorer car la pratique est quasi quotidienne, puisqu'on dénombre 336 interventions en un an dans le Pas-de-Calais – cela dépend des conditions météorologiques. La coordination entre les services est assurée par le commandant des opérations de secours : il s'agit d'un chef de groupe que l'on envoie sur les lieux et qui chapeaute une bonne dizaine de personnes. Il assure notamment la coordination des moyens mis à disposition.

Lors d'un sauvetage, nous intervenons simultanément avec la SNSM, qui accomplit un travail remarquable ; nous travaillons en parfaite adéquation avec elle. Il en va de même avec la Protection civile, dont l'aide est essentielle pour prendre en charge l'aspect social et humanitaire qui peut nous compliquer la tâche lorsque beaucoup de personnes sont impliquées. Notre rôle consiste en effet principalement à assurer les secours, voire à gérer la dimension paramédicale et médicale – nous envoyons systématiquement au moins un infirmier sur site. Non seulement les conditions météorologiques sur la côte sont souvent difficiles mais en plus le mélange de carburant et d'eau salée provoque des brûlures. Des personnes qui, au départ,

n'étaient pas blessées, peuvent le devenir, de façon légère ou au contraire très grave – à Hardelot, certaines personnes se sont ainsi retrouvées en urgence absolue. De même, une attention particulière est portée au risque d'hypothermie. L'apport des associations agréées de sécurité civile est donc très important et la coordination avec elles est très précise.

Une des premières difficultés, lors des tentatives de traversée, tient au fait qu'elles peuvent se passer de nuit : il est alors très complexe de retrouver les migrants et de les prendre en charge, notamment à Hardelot. Le littoral étant très vaste, nous pouvons avoir besoin de temps pour bien les situer et emmener tous nos moyens à l'endroit recherché, parfois distant de plusieurs centaines de mètres, voire plusieurs kilomètres.

La doctrine Novimar, qui se construit petit à petit avec mes services et avec le Cross, prévoit dans un premier temps une procédure de fixation : il s'agit de déterminer le nombre de personnes qui sont à l'eau, en danger. Puis nous faisons en sorte de stabiliser la situation, c'est-à-dire de prendre en charge les personnes les plus vulnérables et de les mettre à l'abri du mieux possible. Enfin, nous procédons à l'extraction jusqu'à l'estran afin d'évacuer ces personnes sur le bord de la plage.

Certaines interventions peuvent être d'une difficulté extrême pour les personnels. À Hardelot, des personnes encore dans le bateau se trouvaient en arrêt cardio-respiratoire ; tout n'était pas immédiatement visible pour les secouristes. Ces scènes récurrentes créent une difficulté d'ordre psychologique. Le métier de sapeur-pompier consiste déjà à voir au quotidien des choses que le commun des mortels n'a pas particulièrement envie de voir. Or, dans les situations dont nous parlons, la détresse humaine s'ajoute encore à une grande complexité opérationnelle. Un accompagnement est donc prévu, en particulier de la sous-direction santé – médecins, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, infirmiers. Il est assuré par des psychologues ; l'un de nos médecins volontaires est également psychiatre.

Lors des interventions, au moins un ou une psychologue se rend sur les lieux pour rencontrer les équipes et discuter avec elles. Un rappel par téléphone ou par SMS est systématiquement fait, quel que soit le type d'intervention, pour proposer un suivi à toute personne qui le souhaite. Donc le suivi n'a rien d'obligatoire, mais il est toujours proposé au moins deux fois, sur le moment et après.

Depuis 2024 et 2025, nos médecins et nos infirmiers ont adapté la formation pour mieux aider les personnels confrontés de façon très récurrente à ces interventions. Sont dispensées des formations dites TOP (techniques d'optimisation du potentiel), qui viennent du monde militaire, sur la capacité à surmonter le stress pour pouvoir gérer ces situations très éprouvantes ; et des formations de maintien des acquis en secourisme qui sont, pour les centres côtiers, adaptées à la complexité des interventions concernant les personnes exilées, notamment les cas d'hypothermie.

M. François Vallier. Concernant le Sdis du Nord, 80 % des opérations se déroulent sur la terre ferme. Cela implique un mode de fonctionnement qui diffère de celui qui est appliqué à la frontière maritime, qu'il s'agisse des outils de coordination ou de l'organisation opérationnelle.

Pour ce qui est de la terre ferme, c'est le centre opérationnel du Nord qui gère les secours et l'interservices. C'est donc lui qui est chargé de mobiliser et de mettre en relation toutes les forces concernées, y compris les collectivités locales et les associations agréées, afin que les personnes soient prises en charge avec dignité – principe qui nous guide dans toutes nos opérations.

Il est intéressant de le souligner : c'est l'aspect psychologique qui a guidé le choix, en cas d'intervention du Sdis du Nord à la frontière maritime, d'envoyer sur place un échelon de commandement d'évaluation pour préparer les équipes, en relation avec le Cross. Il organise ainsi, avec le Samu et les services de santé du service incendie, l'évaluation psychologique des personnels pour les préparer, les cadrer, les surveiller et éventuellement les réorienter vers le dispositif de prise en charge du Sdis du Nord, qui existe pour les opérations courantes et est assez développé.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Vous avez évoqué, et c'est bien normal, le protocole post-naufage, mais j'imagine que vous intervenez également auprès des personnes exilées dans d'autres circonstances. Pouvez-vous préciser le nombre d'interventions concernées ? Les appels sont-ils passés par ces personnes ou par des associations ? Comment faites-vous pour répondre à ces sollicitations ? Quels sont les types de demandes ?

M. Stéphane Contal. Toutes nos interventions terrestres, qui ne se déroulent pas dans le cadre du post-naufage, relèvent d'un engagement quasi classique. Elles sont déclenchées à la demande d'un appelant, quel qu'il soit – migrant, association, forces de sécurité intérieure, préfecture. Il est toujours un peu complexe de comptabiliser les interventions terrestres qui concernent des personnes en situation migratoire ou exilées ; néanmoins, on les estime à un peu plus de 800 en 2025. Nous sommes appelés pour des rixes, des blessures ou des personnes en train d'accoucher ; ce sont des motifs assez classiques.

M. François Vallier. Pour le Sdis du Nord, l'appel des secours se fait de manière diverse. Il peut aussi provenir des forces de sécurité, qui patrouillent régulièrement et nous sollicitent, indépendamment des particuliers ou des personnes en situation d'émigration qui font appel aux secours lorsqu'ils rencontrent une difficulté.

Les interventions peuvent avoir pour but d'apporter une assistance médicale en cas de maladies, lesquelles peuvent être liées à l'épuisement, à la précarité et à l'insalubrité ; nous pouvons être appelés en cas d'agression – rixe, affaire criminelle liée aux réseaux, usage d'armes blanches et d'armes à feu.

Je le disais, nous voyons également se développer des incendies lors de fenêtres d'embarquement importantes, qui nécessitent de rassembler des petits groupes disséminés sur la frange littorale. Pour faire diversion et fixer les forces de sécurité, des incendies sont allumés – feux de brousse, comme l'année dernière à Loon-Plage, pour masquer des tentatives d'embarquement, ou encore incendies de voitures, comme à Dunkerque il y a quelques jours, afin de monopoliser les secours dans ce cadre.

En 2025, sur 445 interventions, 372 se sont déroulées sur la terre ferme.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Existe-t-il un protocole post-naufage dans chacun des départements ? Si oui, est-il identique ? Dans le cadre de ce protocole, la présence des forces de sécurité à vos côtés est-elle systématique ?

M. Stéphane Contal. Oui, tout à fait : l'engagement des forces de sécurité intérieure – police nationale, gendarmerie nationale ou départementale selon le territoire – est systématique.

Je précise, concernant la partie portuaire, que les interventions sont un peu différentes car elles ne recourent pas forcément aux mêmes spécialités. Il s'agit d'un engagement assez classique de secours d'urgence aux personnes, qui mobilise nos ambulances mais ne présente pas nécessairement les spécificités du sauvetage côtier.

Avec les tentatives de traversée, la seule difficulté tient à la localisation. Il y a souvent une période de reconnaissance par les forces de sécurité intérieure et par nous-mêmes. Une fois les personnes localisées, tout le monde se regroupe pour que les interventions se passent au mieux.

Enfin, contrairement aux forces de sécurité intérieure, qui ont parfois connu des velléités d'agression, les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais n'ont pas subi d'agressions lors des interventions sur les tentatives de traversée. Les personnes concernées ont bien compris que nous étions là pour leur porter assistance et secours.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. La coordination avec les forces de sécurité implique-t-elle un allongement des délais d'intervention ?

M. Stéphane Contal. Non, les délais sont classiques. Il en allait autrement lorsque nous devions intervenir dans le camp de la Lande, dit la jungle. Compte tenu des risques d'agressions à l'encontre des sapeurs-pompiers, et même d'agressions graves, il nous fallait suivre des protocoles relevant des doctrines de violences urbaines : des points de regroupement des moyens étaient mis en place avec les forces de sécurité intérieure pour sécuriser nos interventions.

Pour ce qui concerne les tentatives de traversée ou le port, il n'y a pas de difficultés de ce type. En moyenne, à l'échelle du département du Pas-de-Calais, le délai d'intervention du premier engin est d'une dizaine de minutes – quinze minutes au maximum. Le seul élément de complexité est la localisation.

M. François Vallier. Il en va de même pour le département du Nord. Pour les interventions post-naufage, il n'y a strictement aucun retard. Une fois arrivés sur place, nous devons consacrer un temps certain à évaluer l'état psychologique des naufragés, en plus de leur état physique. Nous discutons avec le Samu et les associations agréées pour savoir où diriger ces personnes.

Sur la terre ferme, la présence d'armes blanches ou d'armes à feu lors de rixes implique forcément de sécuriser la zone, donc de se regrouper avec les forces de l'ordre, selon un mode classique.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Quelles sont vos relations avec les associations non mandatées ? J'ai pu constater, en participant à une maraude, qu'elles sont amenées à alerter lorsqu'elles retrouvent des personnes qui n'ont pas réussi à passer. Cela représente-t-il une difficulté particulière pour vous ? Élaborez-vous des méthodes communes ?

M. Stéphane Contal. Nos procédures de coopération opérationnelle sont centrées sur les associations mandatées par l'État comme la Protection civile ou la SNSM. Si nous recevons un appel d'une autre association, nous intervenons systématiquement, comme c'est le cas avec n'importe quel appelant. Quand nous arrivons sur le terrain, un lien s'établit avec le commandant des opérations de secours sans que se posent de difficultés particulières.

M. François Vallier. Les relations avec les associations ne sont pas formalisées. Durant ma première année à ce poste, j'ai pu observer que la bande littorale du Nord était un microcosme : en dehors des appels passés lors des maraudes, les informations circulent car tout le monde se connaît plus ou moins. Entre les bénévoles de la sécurité civile, les sapeurs-pompiers volontaires et les associations non mandatées, il y a d'autant plus de porosité que certaines personnes cumulent plusieurs engagements. Il n'y a pas de difficultés majeures avec ces associations.

Mme Élisabeth Martin (LFI-NFP). Pourriez-vous revenir sur les stratégies que vous avez pu observer, notamment les incendies destinés à vous occuper ailleurs ?

Par ailleurs, j'aimerais savoir quelles évolutions majeures vous avez constatées dans les tentatives de traversée.

M. François Vallier. À deux reprises depuis mon arrivée, nous avons observé le déploiement de logiques de diversion, qui n'étaient pas courantes auparavant. Elles sont davantage organisées pour les forces de sécurité qui, lorsqu'elles détectent la présence de matériel sur une plage ou de personnes regroupées à proximité pour attendre le *taxi-boat*, patrouillent dans la zone concernée. Pour les occuper ailleurs, une diversion est organisée, certainement par les filières criminelles, ce qui nous amène à intervenir. Il y a quinze jours, un incendie de véhicules à l'arrière d'une plage a conduit à déclencher un processus de sécurisation de zone, ce qui a dégarni les rangs des forces de sécurité intérieure qui devaient se coordonner avec nos équipes. Le signal reste faible, mais je tenais à attirer votre attention sur ces pratiques.

S'agissant des évolutions, nous notons qu'il y a de plus en plus de personnes qui montent dans les *taxi-boats*, au point qu'on se demande comment elles font pour tenir toutes dessus. L'autre évolution majeure, intervenue en l'espace de seulement un an, est la massification des embarquements, phénomène qui limite notre capacité de réaction. Ils se font désormais de tous côtés alors qu'ils n'avaient lieu qu'à des points bien identifiés. Il faut dire aussi que cette massification a été facilitée par des conditions météorologiques favorables – en la matière, les filières criminelles sont mieux informées que nous. Le nombre de nos interventions liées aux traversées atteint presque le total de l'année dernière alors que nous ne sommes qu'en mai.

Je pensais qu'il était simple de faire revenir les personnes une fois qu'elles étaient à bord mais, globalement, on ne s'engage pas – j'ai posé la question à mes collègues des différentes forces concernées, notamment du Cross. Il arrive que les secours nautiques des sapeurs-pompiers suivent à distance : ces embarcations précaires peuvent couler et des passagers tomber à l'eau. Nos bateaux ne sont toutefois pas suffisamment grands pour récupérer vingt à trente personnes en même temps, avant que les bateaux des autres forces nous rejoignent puisque, bien sûr, il y a une coordination. Cela nous ramène à la question des investissements.

M. Stéphane Contal. Dans le Pas-de-Calais, il n'y a pas à ma connaissance d'incendies destinés à faire diversion. Toutefois, nous accordons une attention particulière aux incendies pouvant survenir dans les camps précaires installés par les personnes qui attendent les *taxi-boats*, notamment dans les espaces dunaires. Avec M. le préfet, nous avons aussi identifié d'autres points de vigilance dans certains endroits pendant la période estivale. Précisons qu'il ne s'agit pas forcément d'incendies intentionnels.

Au moment de l'embarquement, des stratégies de diversion sont néanmoins déployées, notamment par les passeurs. Elles mettent en danger la vie des personnes à bord, en particulier des enfants, mais aussi celles de nos personnels. Sauver une personne sur le point de se noyer fait partie des interventions classiques mais devoir en sauver dix, quinze ou vingt en même temps met aussi en péril nos sauveteurs côtiers. Nous travaillons beaucoup à l'adaptation de nos techniques d'intervention et envisageons d'investir dans des dispositifs à même de secourir des victimes nombreuses le plus rapidement possible grâce à des engins de flottabilité. Il s'agit d'assurer la protection de nos sapeurs-pompiers comme des personnes en danger en mer.

M. Marc de Fleurian (RN). Je voudrais d'abord saluer l'engagement des pompiers professionnels et volontaires du Nord et du Pas-de-Calais et dire mon affection particulière pour ceux des casernes d'Audruicq, Marck et Calais, dans ma circonscription.

Des sauveteurs ont rapporté à plusieurs reprises avoir fait l'objet de réactions hostiles de la part de migrants hommes lorsqu'ils portaient secours à des femmes. Avez-vous mis en place une procédure particulière ? Comment faites-vous face à cette barrière culturelle qui vous empêche d'intervenir dans des conditions sereines ?

M. François Vallier. Depuis un an que je suis arrivé à ce poste, à aucun moment, je n'ai été confronté à ce type de phénomènes. Lors de nos interventions, l'une des étapes de la procédure opérationnelle est le recueil de la nationalité des victimes. Bien souvent, les traducteurs sont mobilisés immédiatement et nous aident si nous rencontrons des difficultés. Je n'ai jamais eu connaissance de problèmes de cet ordre dans le Nord.

M. Stéphane Contal. Je n'ai pas non plus connaissance de problèmes de ce type. En tout cas, aucune information ne m'a été remontée à ce sujet. Or il y a une certaine mixité parmi nos personnels.

M. le président Sébastien Huyghe. Il me reste à vous remercier pour le temps que vous nous avez consacré et les explications précises que vous nous avez fournies. Je vous prie de remercier, au nom de la représentation nationale, l'ensemble de vos personnels qui sauvent chaque jour des vies dans des conditions difficiles.

La séance s'achève à treize heures.

Membres présents ou excusés

Présents. – Mme Stella Dupont, Mme Elsa Faucillon, M. Marc de Fleurian, M. Sébastien Huyghe, Mme Élisabeth Martin

Excusés. - M. Charles Fournier